Affaires indiennes et du Nord Canada
Indian and Northern Affairs Canada

RÉTROSPECTIVE DE L'EXERCICE 2002-2003
BUREAU RÉGIONAL DE L'ALBERTA

Canada

La photo figurant sur la page couverture et la photo ci-dessous sont fournies par la nation Siksika

Publié avec l'autorisation du
Ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien
Ottawa, 2003
www.ainc-inac.gc.ca
1 800 567-9604
ATS seulement 1 866 553-0554

QS-A024-030-BB-A1
ISSN 1706-3124

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux du Canada

Table des matières

Carte des Premières nations de l'Alberta 2
Le message du ministre 3
Le message du directeur général régional 3
La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens 4
La Section des politiques et des programmes opérationnels 5
- Le développement économique 5
- L'examen du dossier de l'éducation 5
- Le Programme d'enseignement spécial 5
- Le développement social 6
- L'examen des conseils tribaux 6
- Médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II remise au directeur 6
- La stratégie de gestion des eaux au sein des Premières nations 6
- Immobilisations 6
- L'état de préparation aux situations d'urgence au sein des Premières nations 6

La Direction générale des communications et des services à la haute direction 7
Les services ministériels 8
La Section des ressources humaines 8
Le traité nº 6 - Le message des grands chefs 9
Le traité nº 6 - Les faits saillants 10
- L'examen du dossier de l'éducation 10
- Revendications 10
- Le développement économique 10
- Prix de distinction 11
- Encore plus de prix de distinction 11
- Projets d'immobilisations 11

Le traité nº 7 - Le message du chef 12
Le traité nº 7 - Les faits saillants 13
- Le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations 13
- L'obligation de rendre des comptes et la transparence 13
- L'entente concernant la gouvernance et la protection de l'enfance de la Tribu des Blood 13
- La commémoration de la signature du traité nº 7 14
- Le Sommet du G-8 14
- La Conférence mondiale des peuples autochtones sur l'éducation de 2002 15
- Revendications 15
- Médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II remise au chef de service 15
- Le développement économique 15
- La station de traitement d'eau de la nation Piikani 15

Le traité nº 8 - Le message du grand chef 16
Le traité nº 8 - Les faits saillants 17
- Le processus bilatéral 17
- Le développement constitutionnel de Premières nations 17
- Le développement des jeunes enfants 17
- Le Rassemblement des aînés 17
- Le Projet d'élaboration d'un programme d'études du centenaire du traité nº 8 17
- Le développement économique 18
- Le Rassemblement pour l'adoption de stratégies d'emploi des jeunes 18
- L'Atelier régional sur le développement social 18
- L'ouverture d'une école dans la Première nation Dene Tha' 18

Rétrospective de l'exercice 2002-2003 - Rapports financiers 19
MAINC - Les faits, les chiffres et les tendances 20
Inscription des Indiens 20
- Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - 12e année 21
- Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire 21
- Nombre d'assistés sociaux dans les réserves 22
- Enfants pris en charge dans les réserves 22
- Projets assistance-travail (PAT) 22
- Les tendances de l'habitation 22
- Les tendances de l'éducation 23
- Les tendances de l'assistance sociale 24
- Les tendances de la protection de l'enfance 25
- Les tendances du plan de redressement 26
- Les tendances des vérifications 26

Les traitements et indemnités de déplacement - Hauts fonctionnaires du MAINC 27

Carte des Premières nations de l'Alberta

Le traité nº 8

1. Première nation des Chipewyans d'Athabasca
2. Première nation de Beaver
3. Nation crie de Bigstone
4. Première nation des Chipewyans des Prairies
5. Première nation Dene Tha'
6. Première nation de Driftpile
7. Première nation de Duncan's
8. Première nation de Fort McKay
9. Première nation de Fort McMurray
10. Première nation de Horse Lake
11. Première nation Kapawe'no
12. Nation crie de Little Red River
13. Première nation de Loon River
14. Nation indienne de Lubicon Lake (aucune réserve)
15. Première nation des Cris de Mikisew
16. Bande indienne de Sawridge
17. Première nation de Smith's Landing
18. Nation crie de Sturgeon Lake
19. Première nation de Sucker Creek
20. Première nation de Swan River
21. Première nation de Tallcree
22. Première nation de Whitefish Lake (Atikameg)
23. Première nation des Cris de Woodland

Le traité nº 6

24. Première nation d'Alexander
25. Bande indienne d'Alexis
26. Nation crie de Beaver Lake
27. Premières nations de Cold Lake
28. Nation crie d'Enoch
29. Tribu d'Ermineskin
30. Première nation de Frog Lake
31. Première nation de Heart Lake
32. Nation crie de Kehewin
33. Tribu de Louis Bull
34. Nation crie de Montana
35. Première nation d'O'Chiese
36. Première nation de Paul
37. Première nation de Saddle Lake
38. Nation crie de Samson
39. Première nation Sunchild
40. Première nation de Whitefish Lake nº 128 (Goodfish)

Le traité nº 7

41. Tribu des Blood
42. Nation Piikani
43. Nation Siksika
44. Tribu de Stoney
    - Bearspaw
    - Chiniki
    - Wesley
45. Nation Tsuu T'ina

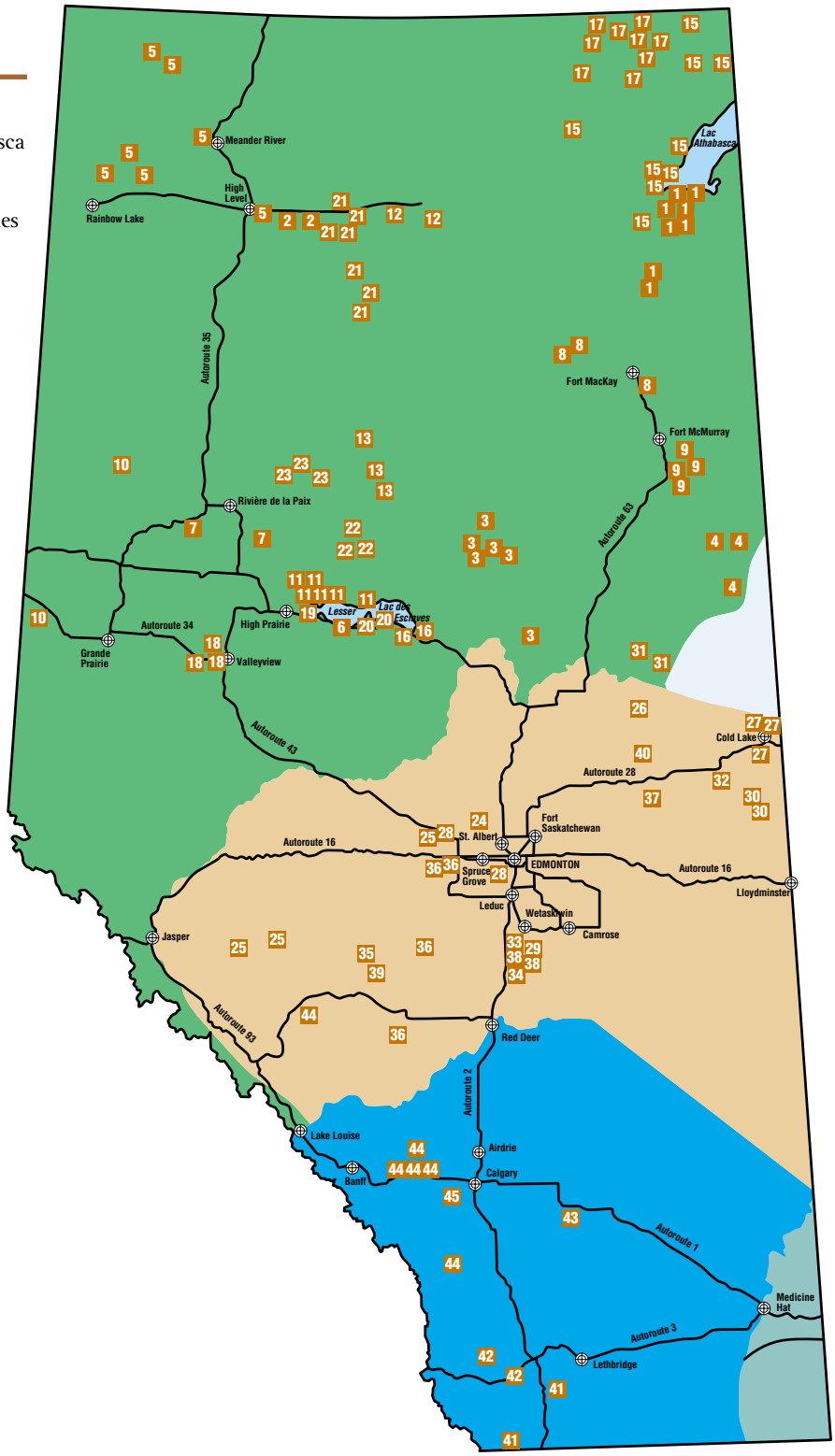

Le message du ministre

Je vous présente **Rétrospective de l'exercice 2002-2003** du bureau régional de l'Alberta des Affaires indiennes et du Nord Canada.

Il me fait toujours plaisir de rendre visite aux Premières nations dans la région de l'Alberta. De fait, c'est là où j'ai rendu public - le 12 février 2003 à l'Amiskwaciy Academy à Edmonton - le rapport final du Groupe de travail national du ministre sur l'éducation.

J'ai choisi la région de l'Alberta, car elle, tout comme un bon nombre d'autres régions, a adopté des politiques rationnelles et des pratiques exemplaires en matière d'éducation.

Par ailleurs, l'exercice 2002-2003 à été une année mouvementée en ce qui a trait au programme législatif du MAINC. Toutes ces mesures législatives visent à aider les Premières nations à réaliser un objectif commun : l'autonomie gouvernementale. Toutes les modifications législatives que j'ai proposées ont pour but de mettre à la disposition des Premières nations les outils nécessaires pour accéder à l'autonomie gouvernementale et devenir autosuffisantes.

Les Premières nations de l'Alberta ont aussi fait preuve de grande prévisibilité dans le domaine du développement économique, comme en témoignent les nombreux projets novateurs entrepris et les différents partenariats forgés avec les industries d'exploitation des ressources de l'Alberta.

Je continue à avoir beaucoup de respect pour les Premières nations de l'Alberta. Elles démontrent nettement les résultats pouvant être obtenus lorsque tous les ordres de gouvernement et le secteur privé travaillent en partenariat au profit des Premières nations.

Robert D. Nault, C.P., député
Ministre, Affaires indiennes
et du Nord canadien

Le message du directeur général régional

L'exercice 2002-2003 a été, une fois de plus, une année marquée par de nombreux succès dans la région de l'Alberta. Cette année, le développement économique est demeuré un dossier prioritaire. Le ministre a annoncé trois grands projets pendant qu'il visitait la région.

Pour la troisième année consécutive, le bureau régional de l'Alberta du MAINC a parrainé deux prix des entreprises distinguées remis à l'occasion d'une soirée de gala organisée par la Chambre de commerce de l'Alberta.

Cette année, notre section des Revendications s'est consacrée à la ratification de quatre ententes de règlement de revendications territoriales : la revendication présentée par la Première nation d'Alexander relativement à la cession de terres de 1905; la revendication sur l'écart de superficie (surface) de la nation Siksika; la revendication visant le champ de tir aérien de Cold Lake; et, la revendication relative aux effets du Barrage de la rivière Oldman sur la nation Piikani.

Les négociations sur l'entente d'autonomie gouvernementale de la Tribu des Blood ont franchi une étape clé : l'entente de principe a reçu l'approbation finale, ouvrant ainsi la voie à la négociation d'une entente définitive.

Lors de l'une de ses nombreuses visites de la région, le ministre a annoncé en février devant un public national une initiative sur l'éducation des Premières nations. Le ministre a rendu public le rapport final du Groupe de travail national sur l'éducation et a discuté des démarches qu'entreprendra le gouvernement pour assurer aux enfants des Premières nations les mêmes occasions et la même qualité d'enseignement dont jouissent les autres Canadiens.

Un événement commémorant le 125e anniversaire de la signature du traité n° 7 s'est tenu au cours de la semaine du 16 au 22 septembre à la traverse des Pieds-Noirs. Le ministre a pris part aux activités la dernière journée des festivités, où les chefs ont reconstitué la signature du traité n° 7.

La célébration de la Journée nationale des Autochtones, animée par le comité conjoint du gouvernement du Canada à la Place du Canada, a été encore une fois un grand succès.

En mai, l'Alberta a été la région hôte de l'édition inaugurale du Camp scientifique national des Premières nations et des Inuits, réunissant à Edmonton 55 élèves inuits et des Premières nations d'un bout à l'autre du Canada. Les élèves ont profité de l'occasion pour causer avec des représentants du secteur privé oeuvrant dans le domaine scientifique en plus de faire le tour de quelques-unes des installations scientifiques de l'Alberta.

Le présent rapport vous fera découvrir bien d'autres réussites connues cette année dans la région de l'Alberta. Par exemple, nous avons réussi à faire progresser le programme législatif du MAINC ainsi que nos engagements énoncés dans le discours du Trône. Malheureusement, tous les succès réalisés dans la région de l'Alberta pendant l'exercice 2002-2003 sont trop nombreux pour mentionner dans ce rapport.

Au nom du bureau régional de l'Alberta, je tiens à remercier tous ceux qui ont travaillé d'arrache-pied afin de faire de 2002-2003 un exercice des plus mémorables et dont les activités quotidiennes ont contribué à l'atteinte des objectifs que s'était fixés le MAINC et appuyé la région de l'Alberta.

Barrie Robb
Directeur général du bureau régional de l'Alberta

La Direction générale des revendications et des gouvernements indiens

Le ministre Nault et la Chef Victoria Arcand signent l'entente de règlement de la Première nation d'Alexander

La nouvelle direction générale Revendications et gouvernements indiens (RGI) s'est affairée cette année à veiller à la conclusion et à la ratification de quatre grandes ententes de règlement de revendications territoriales : la revendication visant le champ de tir aérien de Cold Lake; la revendication relative à la cession de terres de la Première nation d'Alexander; la revendication sur l'écart de superficie (surface) de la nation Siksika; et, la revendication visant le Barrage de la rivière Oldman de la nation Piikani.

En plus des importantes ententes de règlement mentionnées ci-dessus, il existe 15 revendications en Alberta en cours de négociation. Par ailleurs, on retrouve 14 revendications qui font l'objet soit d'un examen de recherche auprès de la Direction des revendications particulières soit d'un examen judiciaire auprès du ministère de la Justice.

La direction générale RGI a continué à prendre l'initiative sur le plan régional à l'égard du projet de loi sur la gouvernance des Premières nations. En effet, elle a dirigé une équipe régionale de gouvernance composée de représentants des différentes directions générales régionales. Par ailleurs, l'équipe a contribué à l'organisation de plus de 60 séances d'information auprès de divers groupes répartis un peu partout dans la province.

Dans le cadre de sa tournée pancanadienne destinée à solliciter l'opinion des membres, des dirigeants et des organismes des Premières nations sur le projet de loi, le Comité permanent de la Chambre des communes des Affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles a tenu des audiences publiques à Red Deer, à Fort McMurray et à Slave Lake. L'Alberta comptait le plus grand nombre de témoins (de toute autre région au Canada) qui devaient se présenter devant le comité.

De plus, la direction générale RIG a entrepris, au cours de cette année, des travaux d'envergure en matière de régime foncier et de réglementation visant les activités proposées pour la région de l'Alberta dans le cadre de nombreux projets commerciaux et industriels dans les réserves. La direction générale RIG a collaboré étroitement à ces projets avec des représentants de la Tribu des Blood, de la nation Tsuu T'ina et de la Première nation de Fort McKay.

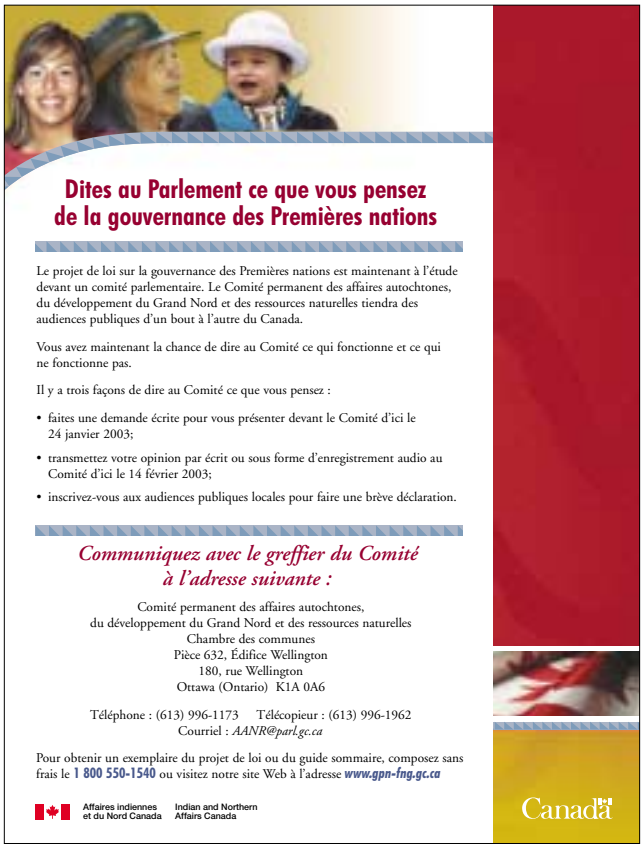

Dites au Parlement ce que vous pensez de la gouvernance des Premières nations

Le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations est maintenant à l'étude devant un comité parlementaire. Le Comité permanent des affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources naturelles tiendra des audiences publiques d'un bout à l'autre du Canada.

Vous avez maintenant la chance de dire au Comité ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas.

Il y a trois façons de dire au Comité ce que vous pensez :

- faites une demande écrite pour vous présenter devant le Comité d'ici le 24 janvier 2003;
- transmettez votre opinion par écrit ou sous forme d'enregistrement audio au Comité d'ici le 14 février 2003;
- inscrivez-vous aux audiences publiques locales pour faire une brève déclaration.

Communiquez avec le greffier du Comité à l'adresse suivante :

Comité permanent des affaires autochtones,
du développement du Grand Nord et des ressources naturelles
Chambre des communes
Pièce 632, Édifice Wellington
180, rue Wellington
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Téléphone : (613) 996-1173 Télécopieur : (613) 996-1962
Courriel : *AANR@parl.gc.ca*

Pour obtenir un exemplaire du projet de loi ou du guide sommaire, composez sans frais le **1 800 550-1540** ou visitez notre site Web à l'adresse ***www.gpn-fng.gc.ca***

Affaires indiennes et du Nord Canada / Indian and Northern Affairs Canada

Canada

Renseignements sur la gouvernance des Premières nations

La Section des politiques et des programmes opérationnels (OP2)

Le développement économique

Le dossier du développement économique bourdonnait d'activité encore une fois cette année. En effet, on a donné le feu vert à 19 projets entrepris par des Premières nations, auxquels le MAINC a affecté environ 9 millions de dollars à même ses fonds de développement économique. Cette mise de fonds a entraîné une injection de capital de 27 millions de dollars dans l'économie albertaine, portant à près de 40 millions de dollars l'investissement total. Il en a résulté la création de plus de 3 000 emplois directs et indirects.

Par ailleurs, les gouvernements de Premières nations de l'Alberta ont injecté plus de 1 milliard de dollars dans l'économie albertaine sous forme d'achat de nombreux produits et services.

Pour la troisième année consécutive, le bureau régional de l'Alberta, MAINC, a parrainé deux prix des entreprises distinguées remis à l'occasion d'une soirée de gala organisée par la Chambre de commerce de l'Alberta. Les trois finalistes pour chaque prix ont été annoncés dans les journaux *Calgary Herald, Edmonton Journal* et *Le Franco* sur un encart de deux pages. La société Encana est récipiendaire du *Prix de distinction AINC/PAMT pour les meilleures pratiques - relations avec les Autochtones*, alors que la Samson Management Ltd. a été nommée gagnante du *Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather.*

L'examen du dossier de l'éducation

En février, le ministre Nault a rendu public à l'Amiskwaciy Academy, à Edmonton, le rapport final du Groupe de travail national sur l'éducation. Le ministre a également annoncé son appui d'un projet pilote auprès des Premières nations signataires du traité n° 6, lequel comprendra des démarches devant mener à l'établissement d'un système d'éducation des Premières nations.

Le projet pilote entrepris auprès de l'organisme chargé des Premières nations signataires du traité n° 6 donne suite aux recommandations de ces dernières découlant des délibérations

Le ministre Nault (arrière-plan à gauche) et M. Stephen Owen (arrière-plan à droite), secrétaire d'État, présents à l'annonce nationale sur l'éducation, à l'Amiskwaciy Academy, à Edmonton

Lauréats des prix des entreprises distinguées en présence de M. Barrie Robb, DGR

du comité mixte MAINC/Premières nations visées par un traité chargé de l'examen du dossier de l'éducation.

Les Premières nations signataires des traités n°s 7 et 8 sont en voie de finaliser leur rapport respectif. Parmi les recommandations préliminaires exposées par les Premières nations visées par le traité n° 8, mentionnons la formation d'une commission de l'éducation en vue d'établir un système éducatif global.

Lors de l'examen du dossier de l'éducation, on a soulevé des préoccupations à propos de certains des indicateurs de performance des élèves, y compris les résultats de tests provinciaux de connaissances faits par les élèves en 3e, 6e et 9e années et ceux tirés de tests préalables à l'obtention d'un diplôme d'études secondaires. Pour ce qui est des tests provinciaux de connaissances, seuls 30 à 40 p. cent des élèves inscrits à une école de Premières nations répondent à la norme de performance acceptable, alors que 85 p. cent des élèves devraient effectivement réussir. Ces résultats expliquent le faible taux d'obtention de diplôme d'études secondaires. Les Premières nations ont élaboré des stratégies afin de s'attaquer aux problèmes.

La situation commence à se redresser, grâce notamment à la hausse soutenue du nombre et du pourcentage de diplômés d'études secondaires. En 1997-1998, on a signalé que 115 élèves, soit 18 p. cent des élèves de 12e année, ont obtenu leur diplôme. En 2002-2003, 190 élèves, soit 24 p. cent des élèves de 12e année, ont obtenu leur diplôme.

La région procédera à l'examen et à l'analyse des résultats du rapport final triés par région signataire d'un traité afin de pouvoir élaborer des plans d'action et des réponses aux recommandations reçues de la part des Premières nations.

Le Programme d'enseignement spécial (PES)

Au cours de l'exercice 2002-2003, le MAINC a mis sur pied le Programme national d'enseignement spécial afin de faciliter l'accès à des programmes et services d'enseignement spécial adaptés à la réalité culturelle et conformes aux normes

provinciales. La région a reçu 3,3 millions de dollars, somme affectée au Programme d'enseignement spécial, en plus des ressources normalement mobilisées pour alléger le fardeau financier de l'enseignement spécial. Par ailleurs, on a créé des organismes de gestion dans les régions signataires des traités n°s 6 et 7 afin d'assurer la prestation de services d'enseignement spécial et de soutien aux Premières nations membres. Pour l'exercice prochain, les ressources consacrées au PES s'élèveront à 6,9 millions de dollars.

Le développement social

Le personnel chargé du dossier du développement social s'est occupé de nouveau d'initiatives nationales devant être adaptées à la réalité de la région de l'Alberta. On a subventionné trente-six projets au coût de 1,8 million de dollars en vertu du programme de réforme de la sécurité du revenu. Ce programme a pour objectif d'orienter un programme d'assistance-revenu à caractère passif vers l'établissement d'un régime d'aide-sociale qui favorise l'accès à des possibilités de perfectionnement des compétences, de formation et d'emploi.

Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement annonçait des mesures supplémentaires visant à réduire les écarts qui existent entre les enfants autochtones et non autochtones. Il s'agit, entre autres, de mettre en place des programmes de développement des jeunes enfants destinés aux Premières nations, d'améliorer des mécanismes de soutien pour les parents et de procurer aux collectivités autochtones les outils nécessaires pour s'attaquer aux problèmes liés au syndrome d'alcoolisme fœtal et à ses effets.

On a continué à attacher une importance prioritaire à la Prestation nationale pour enfants, en vertu de laquelle toutes les Premières nations signataires d'une entente de financement global en Alberta ont reçu au total 7,8 millions de dollars. Les fonds provenant de la Prestation nationale pour enfants viennent appuyer des programmes dans des domaines comme les services de garderie, le développement des jeunes enfants et les services connexes, la nutrition de l'enfant et les enseignements culturels et traditionnels, pour en nommer quelques-uns.

L'examen des conseils tribaux

Grâce à la participation des huit conseils tribaux en Alberta, des discussions se sont poursuivies en vue de la réforme des autorités chargées du programme des conseils tribaux. On s'attend à ce qu'un document provisoire soit en état d'être examiné au niveau fédéral en juillet 2003.

Médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II remise au directeur

En décembre 2002, l'honorable Lois Hole, lieutenante gouverneure de l'Alberta, et l'honorable Anne McLellan, ministre de Santé Canada, ont décerné la Médaille commémorative du jubilé de sa Majesté la Reine Elizabeth II à M. Fred Jobin, directeur, OP2. On a remis la médaille à M. Jobin pour souligner ses années de service et son dévouement envers le ministère, les Premières nations et le public canadien.

La stratégie de gestion des eaux au sein des Premières nations

La mise en oeuvre de la stratégie de gestion des eaux au sein des Premières nations battait son plein cette année, fait attribuable à l'achèvement de l'évaluation des risques associés à tous les systèmes communautaires d'aqueduc et d'égout qui desservent les réserves. À cet effet, la région a ciblé les ressources nécessaires pour atténuer les problèmes à risque moyen et élevé ainsi cernés. De plus, on a constitué une équipe régionale de gestion des eaux et organisé des ateliers nationaux afin de tirer au clair les nombreux enjeux que traite la stratégie. On a insisté notamment sur le Programme de formation itinérante, qui aide les Premières nations à assurer la formation sur place d'exploitants agréés. Le Groupe consultatif sur les services techniques des Premières nations (Alberta) a mis en oeuvre le programme avec l'appui du bureau régional.

Immobilisations

En 2002-2003, la somme de 33,6 millions de dollars a été imputée au programme d'immobilisations pour le financement de projets d'infrastructure dans les réserves. Au nombre des projets concernés, soulignons ceux visant des réseaux d'aqueduc et d'égout, des lotissements, des camions à incendie et des casernes de pompiers, des édifices communautaires et des établissements scolaires. En vertu du programme de logement, on a octroyé le montant de 21,4 millions de dollars destiné notamment à l'hébergement d'urgence et à l'aide aux sinistrés. Par ailleurs, on a accordé à des Premières nations des fonds supplémentaires totalisant 27,7 millions de dollars affectés à l'exploitation et à l'entretien des installations existantes, dont l'infrastructure, les établissements d'enseignement et les logements.

Le programme d'immobilisations fera l'objet d'un examen d'envergure découlant du Plan quinquennal d'immobilisations à long terme, approuvé par le Conseil du Trésor. Celui-ci a adopté de nouvelles priorités et lignes directrices afin de favoriser l'établissement d'un cadre national et de renforcer l'obligation de rendre des comptes. Par conséquent, l'an prochain on soumettra à un examen les méthodes de financement, le processus d'affectation des fonds et les critères de classement des projets d'immobilisations pour veiller à ce qu'ils soient conformes aux priorités et aux lignes directrices établies. On a tenu des ateliers nationaux pour faire le point sur le Plan d'immobilisations à long terme.

L'état de préparation aux situations d'urgence au sein des Premières nations

Le Service de gestion des mesures d'urgence de l'Alberta, connu anciennement sous le nom de Services d'aide aux sinistrés de l'Alberta, a continué à honorer son contrat conclu pour assurer la prestation de services de formation et de secours aux sinistrés parmi les Premières nations en Alberta. De plus, on a observé une hausse de la participation des personnes aux mesures d'aide nécessaires pour répondre à un nombre de situations d'urgence, dont l'évacuation des membres de plusieurs collectivités de Premières nations du Nord victimes d'incendies en plus des membres de certaines collectivités de Premières nations du Sud en raison d'inondations.

La Direction générale des communications et des services à la haute direction

Encore une fois cette année, la Direction générale des communications et des services à la haute direction a consacré temps et énergie à la promotion des nombreuses histoires de réussite chez les Premières nations de l'Alberta en matière de développement économique.

On a inséré dans les journaux *Calgary Herald, Edmonton Journal* et *Le Franco* un encart de deux pages traçant le portrait des finalistes pour deux prix des entreprises albertaines distinguées parrainés par le MAINC. En outre, la direction générale a parrainé un déjeuner d'affaires organisé en l'honneur des finalistes. Par ailleurs, on a diffusé sept communiqués de presse soulignant les subventions octroyées par le gouvernement du Canada pour des projets de développement économique.

Le lancement du nouveau site Intranet à l'intention des employés du MAINC du bureau régional de l'Alberta a été une autre réussite digne de mention de la part de la direction générale. Fidèle aux normes graphiques ministérielles, le site permet au personnel d'accéder à des renseignements topiques et utiles, ce qui est une source de fierté pour ses concepteurs.

La direction générale a poursuivi la réalisation de nombreuses publications, dont un répertoire des Premières nations en Alberta très demandé, un rapport annuel régional et des cartes postales mettant en valeur les trois régions visées par un traité dans la province, lesquelles on pouvait obtenir dans des kiosques à cartes postales gratuites aménagés dans des restaurants, des boîtes de nuit et des centres de conditionnement physique répartis un peu partout dans la province.

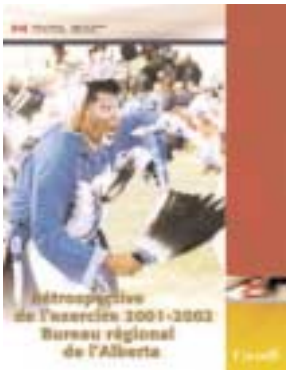

Rapport annuel du bureau régional de l'Alberta

Dans le domaine de la sensibilisation du public, la direction générale a continué à jouer ses rôles de parrain et d'organisateur principaux des célébrations de la Journée nationale des Autochtones qui se sont déroulées à la Place du Canada, à Edmonton, et à l'édifice Happy Hays, à Calgary. Lors de son détachement auprès du conseil fédéral de l'Alberta, une agente des communications a veillé à la construction et à l'ouverture d'un centre d'apprentissage des cultures autochtones situé au rez-de-chaussée de la Place du Canada.

Des anciens combattants autochtones fêtent la Journée nationale des Autochtones à Edmonton

La direction générale a également coordonné l'aménagement de kiosques publics à différentes conférences et expositions, dont le centre international de médias du Sommet du G-8 à Kananaskis.

Kiosque d'information aménagé par la Section des communications au centre de médias du Sommet du G-8 à Calgary

Du côté des services à la haute direction, la section a assuré la révision, la rédaction, le traitement et le pistage de plus de 1 000 écrits administratifs signés par le directeur général régional (DGR), le directeur général régional associé (DGRA) et par le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien. Par ailleurs, le personnel s'est occupé, de concert avec le bureau de la haute direction, de plus de 100 notes d'information en plus de coordonner tous les préparatifs logistiques des visites de la région par le ministre.

Carte postale sur les Traités conclus avec les Indiens de Alberta

Sur le plan des communications, le personnel a donné suite à plus de 100 demandes de renseignements de la part des médias. De plus, la section a préparé plus de 60 discours et exposés au nom du DGR, du DGRA et du ministre. Par ailleurs, on a préparé des fiches d'information pour la période des questions, des exposés de question, des analyses de reportages des médias et des stratégies de communication traitant de nombreuses questions courantes et d'actualité.

Être récipiendaire du « Prix Présentation » lors de la Foire annuelle sur le leadership et l'apprentissage a été un autre fait saillant pour la direction générale cette année. La direction générale a mérité le prix pour sa brillante interprétation de « Respect », chanson classique de Motown interprétée à l'origine par Aretha Franklin. Rappelons que le respect est l'une des valeurs fondamentales préconisées par le MAINC en matière de leadership et d'apprentissage.

Les services ministériels

Ronaye Tylor introduit un document par balayage dans le système GIGD

Au cours de l'exercice 2002-2003, la Section des services ministériels a achevé la mise en oeuvre à l'échelle régionale du système national automatisé de gestion des documents appelé Gestion intégrée globale des documents (GIGD). Au même moment, le bureau régional dirigeait une initiative nationale visant l'installation de nouveaux logiciels sur tous les ordinateurs et réseaux des clients.

Malgré certaines crises de croissance, il en a résulté l'établissement d'une plate-forme nettement plus stable et propice au soutien des systèmes dans tous les domaines et d'un profil de renommée nationale en tant que collaborateur principal aux normes et pratiques exemplaires nationales en matière de technologie de l'information. En plus d'améliorer le fonctionnement des activités essentielles, ces nouveaux outils auront pour effet d'accroître considérablement la capacité du bureau régional de gérer et de partager de l'information, et ce, à mesure que ces outils s'intègrent dans les opérations des différentes unités organisationnelles.

La Section des services ministériels a aussi contribué aux efforts déployés pour aborder les processus d'analyse et de réforme des autorités en matière de services votés auprès de l'administration centrale. La qualité de travail du bureau régional et le plan d'action de ce dernier à l'appui des processus de réforme des autorités ont établi les normes applicables à d'autres régions partout au Canada.

Par ailleurs, la Section de la collecte des données a contribué à la mise sur pied d'un atelier national des chefs des Données qui a eu lieu en septembre à Edmonton, où se sont rassemblés les chefs des Données du MAINC venant d'un bout à l'autre du pays. Parmi les points inscrits au programme de l'atelier, qui a duré trois jours, on a discuté de la réforme des autorités (réforme sociale et de l'éducation), de l'enseignement spécial, des systèmes interactifs à accès Internet, du système de liste nominative, du Guide national de présentation des rapports des Premières nations et d'histoires de réussite.

Les ressources humaines

Cette année., la Direction générale des ressources humaines a continué à jouer un rôle actif dans tous les aspects de la gestion des ressources humaines au sein du bureau régional de l'Alberta. En plus d'assurer la prestation d'une gamme complète de services de ressources humaines aux membres de la direction et aux employés, la direction générale fournit des services de rémunération à Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC).

La Direction générale des ressources humaines a passé beaucoup de temps à se préparer à la promulgation tant attendu d'une loi imminente ayant pour effet de moderniser les ressources humaines. La nouvelle législation devrait procurer aux chefs de service une plus grande souplesse en ce qui a trait à la gestion de leurs ressources humaines, car elle vise à moderniser les pratiques en matière d'emploi et de relations de travail au sein de la Fonction publique. Bien qu'une application progressive des modifications en question soit prévue au cours des prochaines années, la Direction générale et la Gestion des ressources humaines auront néanmoins à répondre à d'importantes exigences dans l'immédiat, plus précisément au cours des phases d'élaboration et de mise en oeuvre.

Au nombre des faits saillants de l'année au sein de la Section des ressources humaines, mentionnons le succès de la Foire sur le leadership et l'apprentissage. On y constatait une forte présence de la part du personnel à l'événement, dont le thème de cette année portait sur les valeurs fondamentales du MAINC. Le personnel a profité de divertissements créateurs présentés par toutes les directions générales, auxquelles on a attribué une valeur distincte. De plus, le bureau régional de l'Alberta a accueilli avec fierté la conférence nationale pour les coordonnateurs d'initiatives en matière de leadership et d'apprentissage.

La Direction générale des ressources humaines a continué à travailler d'arrache-pied à l'atteinte de l'objectif ministériel en matière de participation des Autochtones à la main-d'oeuvre, soit un taux de 50 p. cent. Le bureau régional, où le taux de participation des Autochtones à la main-d'oeuvre a atteint la marque des 40 p. cent, adopte une approche équilibrée face au recrutement. À mesure que les postes deviennent vacants, une nomination sur deux vise essentiellement un candidat autochtone.

Dans le cadre de sa campagne nationale de déclaration volontaire menée cette année, le bureau régional de l'Alberta a obtenu un taux de participation de 90 p. cent en faveur de l'équité en matière d'emploi.

Les valeurs fondamentales du MAINC

Le traité n° 6 - Le message des grands chefs

Au nom des chefs de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6, en qualité de porte-parole des chefs au cours de cet exercice, nous sommes extrêmement heureux de faire une déclaration à insérer dans le document **Rétrospective de l'exercice 2002-2003 - Bureau régional de l'Alberta**.

Nous tenons tout d'abord à féliciter le personnel de la Confédération des Premières nations signataires du traité n° 6 ainsi que le personnel de la Direction générale des Relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 6 de leur ardeur au travail et des bonnes relations qu'ils continuent à entretenir avec nous. Nous avons l'espoir que cette relation ne cessera de s'épanouir.

Alors que nous éprouvons souvent des difficultés au niveau des Premières nations, nous reconnaissons aussi les nombreuses réussites. Au cours de l'exercice, nous avons réalisé bien des progrès importants, notamment dans les domaines de l'éducation et du développement économique. Nous louons le ministre Nault et son personnel d'avoir choisi le territoire visé par le traité n° 6 pour la diffusion du rapport final du Groupe de travail national sur l'éducation à l'Amiskwaciy Academy, à Edmonton.

Conjointement avec ce rapport on retrouve notre propre examen (organisme chargé des Premières nations signataires du traité n° 6) du dossier de l'éducation. Nous avons l'espoir que les recommandations tirées de l'examen susmentionné et du rapport final du Groupe de travail national sur l'éducation, dont un volet était consacré aux représentants des Premières nations signataires du traité n° 6, feront un impact permanent lorsqu'il sera question de réduire l'écart qui existe entre le système d'éducation des enfants autochtones et celui des enfants non autochtones.

Nous sommes très reconnaissants au ministre de sa participation aux cérémonies organisées pour souligner le règlement de deux grandes revendications territoriales : celles visant la Première nation d'Alexander et les Premières nations de Cold Lake. Nous tenons également à féliciter tous ceux qui ont pris part au processus de négociation grâce auquel les revendications ont porté fruit.

Nous avons l'espoir que notre successeur poursuivra des relations favorables avec le gouvernement du Canada par l'entremise des bureaux du MAINC en Alberta. On a établi des lignes de communication claires avec le bureau régional de l'Alberta du MAINC. En travaillant ensemble, nous espérons que les Premières nations signataires du traité n° 6 connaîtront une excellente qualité de vie et un avenir des plus brillants.

Grand chef Danny Bradshaw

Grand chef Lorne Morin

Le traité n° 6 - Les faits saillants

L'examen du dossier de l'éducation

Les travaux effectués dans le domaine de l'éducation constituaient l'un des points saillants pour le territoire visé par le traité n° 6. En février 2003, le ministre Nault a rendu public le rapport final du Groupe de travail national sur l'éducation à l'Amiskwaciy Academy, à Edmonton.

Des parents, des enseignants et des enfants ont profité de l'occasion pour rencontrer le ministre Nault, M. Stephen Owen, secrétaire d'État, M. Lyle Oberg, ministre de l'Apprentissage de l'Alberta, Mme Corrine Mount Pleasant-Jette, co-présidente du Groupe de travail national, Mme Phyllis Cardinal, directrice de l'Amiskwaciy Academy et membre du groupe de travail, ainsi que les dirigeants des Premières nations signataires du traité n° 6. M. Nault a annoncé son engagement à consulter les parents et les pédagogues lorsqu'il est question de réduire l'écart inacceptable qui existe entre les résultats scolaires des élèves des Premières nations et ceux des autres élèves canadiens.

Le ministre Nault a choisi de faire son annonce dans le territoire visé par le traité n° 6 car c'est là où un examen du dossier de l'éducation est en cours, et ce parallèlement aux recommandations du Groupe de travail national.

Le ministre Nault croit que les collectivités des Premières nations sont les mieux placées pour savoir répondre aux besoins de leurs enfants. Il a fait référence aux 17 chefs du territoire visé par le traité n° 6 qui ont uni leurs forces pour formuler leurs propres recommandations sur la façon d'améliorer le système d'éducation dans leurs collectivités. Le ministre s'est engagé à travailler aux recommandations en question de concert avec les chefs du territoire visé par le traité n° 6.

Revendications

Lors d'une autre visite officielle du territoire visé par le traité n° 6, en juillet 2002, le ministre Nault s'est rendu à la Première nation d'Alexander pour participer à une cérémonie de signature commémorant le règlement d'une revendication historique qui remontait à 1905. Le règlement prévoit une indemnisation totale de 63 millions de dollars pour les pertes et les dommages qu'a subis la Première nation d'Alexander à la suite de la cession illégale de terres.

« La Première nation d'Alexander et le Canada sont parvenus à un règlement définitif qui permettra non seulement au Canada de s'acquitter de son obligation juridique, mais également à la Première nation de bénéficier de possibilités accrues en matière de développement économique, et ce, à l'heure actuelle comme à l'avenir », a souligné le ministre Nault.

Le ministre Nault et Mme Joyce Metchewais, chef des Premières nations de Cold Lake, présents à la cérémonie de signature de l'entente de règlement

Aussi en juillet, le ministre a assisté à une cérémonie de signature à English Bay en présence des représentants des Premières nations de Cold Lake. Le ministre Nault, Mme Pearl Calahasen, ministre des Affaires autochtones et du Nord de l'Alberta, M. John McCallum, ministre de la Défense nationale, et Mme Joyce Metchewais, chef des Premières nations de Cold Lake, ont annoncé le règlement.

L'entente représente le règlement du grief formulé il y a longtemps relativement à la création en 1952 du champ de tir aérien de Cold Lake, laquelle avait pour effet d'interdire aux membres des Premières nations de Cold Lake l'accès à leur territoire traditionnel.

Le développement économique

Les Premières nations signataires du traité n° 6 se sont retrouvées encore une fois à l'avant plan du développement économique cette année. Au nombre des grands projets subventionnés en partie par le MAINC, notons le Projet de Sundown Resources, lancé au coût de

2,9 millions de dollars. Aux termes du projet, la Première nation d'O'Chiese devait assurer l'expansion de son entreprise générale d'exploration pétrolière et gazière en vue de percer le marché de la construction d'oléoducs. Afin de permettre à l'entreprise de diversifier ses activités de cette façon, le gouvernement fédéral lui a octroyé une subvention de 500 000 $ afin de faciliter l'achat de 11 pièces d'équipement neuf.

Le gouvernement fédéral a également subventionné la société Seven Lakes Oilfield Services Limited Partnership, qui appartient aux Premières nations de Beaver Lake, Frog Lake, Heart Lake, Kehewin, Saddle Lake, Whitefish (Goodfish) Lake et Cold Lake.

Il s'agissait d'une subvention de 350 000 $ qui a permis à la société de diversifier ses services d'entretien de puits destinés aux champs pétrolifères de Alberta.

Par ailleurs, grâce à une subvention fédérale de plus de 787 000 $, la Première nation de Saddle Lake sera en mesure de franchir une étape déterminante dans son histoire puisqu'elle pourra acheter 50 % des intérêts dans un appareil de forage pétrolier et gazier, ce qui lui permettra ainsi de faire son entrée sur le marché de l'exploitation pétrolière et gazière.

Prix de distinction

La Samson Management Ltd, de la nation crie de Samson, a été nommée gagnante du *Prix de l'entreprise distinguée Eagle Feather* à l'occasion du Gala annuel des prix des entreprises albertaines distinguées qui a eu lieu à Edmonton. Parrainé par le MAINC, ce prix rend hommage à une entreprise appartenant à une Première nation qui fait preuve d'excellence. M. Barrie Rob, directeur général du bureau régional de l'Alberta, a remis le prix à Mme Dorothy Simon, directrice générale de la Samson Management Limited.

Encore plus de prix de distinction

M. Clement Laframboise et M. Andy Noel (retraité), deux chefs de service chargés du territoire visé par le traité n° 6, sont les fiers récipiendaires de Médailles commémoratives du jubilé de sa Majesté la Reine Elizabeth II. L'honorable Lois Hole, lieutenante gouverneure de l'Alberta, et l'honorable Anne McLellan, ministre de Santé Canada, ont remis ces médailles aux messieurs pour souligner leurs dévouement et service de longue date envers le MAINC, les Premières nations et le public canadien.

Projets d'immobilisations

La cérémonie d'inauguration des travaux de construction du Pavillon de l'administration Sunchild s'est tenue cette année, et, moins d'un an plus tard, l'édifice a ouvert ses portes. Parmi les personnes présentes à la cérémonie, on retrouvait M. Victor Houle, directeur de la Direction générale des Relations avec les Premières nations, le chef Melvin Goodrunning, ainsi qu'un grand nombre de membres de la collectivité. Le nouvel édifice abrite tous les bureaux administratifs de la Première nation, dont les Chambres du conseil.

L'ouverture du Centre sanitaire Sunchild a eu lieu la même journée au cours de laquelle se déroulait la cérémonie d'inauguration des travaux de construction du nouvel immeuble administratif. Cette installation moderne renferme les établissements de soins infirmiers et prolongés de la collectivité. Le centre a bénéficié de fonds fédéraux par l'entremise de la Direction générale de la santé des Premières nations et des Inuits de Santé Canada.

De gauche à droite – Récipiendaires de Médailles commémoratives du jubilé de sa Majesté la Reine Elizabeth II : M. Andy Noel (retraité), M. Fred Jobin, M. Norm Brennand et M. Clement Laframboise

Le traité nº 7 - Le message du chef

Au nom des chefs des Premières nations signataires du traité nº 7, j'ai le grand plaisir de vous faire part des progrès réalisés par chacune des Premières nations au cours de l'exercice 2002-2003.

Le moindre que l'on puisse dire est que 2002-2003 a été un exercice mouvementé, intéressant et stimulant. Toutes les Premières nations signataires du traité nº 7 ont convenu d'organiser dans les réserves des séances d'information portant sur le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations. Des séances se sont également tenues à l'extérieur des réserves un peu partout dans le territoire visé par le traité nº 7.

Quelle que soit l'activité, nous continuons à attacher de l'importance à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes à nos membres. Les attentes de notre peuple s'intensifient de plus en plus; à cet effet, celui-ci demande non seulement à être bien informé par ses dirigeants, mais également à pouvoir intervenir dans les décisions touchant ses collectivités. Je crois que la communication est l'ingrédient clef de la transparence et de l'obligation de rendre des comptes. Ainsi, chaque tribu doit s'efforcer, d'une part, de communiquer avec ses membres par tous les moyens possibles et, d'autre part, d'élaborer des stratégies novatrices à cette fin. Voilà pourquoi le chef et le conseil de bande de la Tribu des Blood ont organisé une conférence de presse le 9 avril 2002 à Lethbridge, où ils ont ouvert les livres du budget d'exploitation pour l'exercice 2002-2003 devant le public et les médias.

Deux grandes conférences ont eu lieu dans le territoire visé par le traité nº 7 en 2002-2003 : le Sommet du G-8 à Kananaskis, situé en bordure de la nation Stoney, et la Conférence mondiale des peuples autochtones sur l'éducation de 2002, qui s'est déroulée dans la nation Stoney.

La Tribu des Blood a fait des pas de géant cette année sur son entente concernant la gouvernance et la protection de l'enfance, grâce notamment à l'entente de principe conclue avec le Canada et l'Alberta.

En début de février 2002, les membres de la nation Siksika ont ratifié l'entente de règlement de sa revendication sur l'écart de superficie (surface), qui remonte au début du 20e siècle. La nation Piikani a, elle aussi, ratifié l'entente de règlement de sa revendication relative aux effets du Barrage de la rivière Oldman sur la nation. Par ailleurs, en septembre 2002, la nation Siksika a accueilli un événement commémorant le 125e anniversaire de la signature du traité nº 7, lequel a duré une semaine.

En 2002-2003, le ministre Nault s'est engagé à venir en aide aux Premières nations en augmentant le nombre de programmes de développement économique dans les réserves afin d'améliorer les conditions de vie de nos membres. Pour joindre le geste à la parole, le ministre a annoncé le lancement de différents projets au sein des réserves des Premières nations. Nous remercions le ministre Nault de son engagement à améliorer la qualité de vie des membres des Premières nations d'un bout à l'autre du Canada.

Au nom des Premières nations signataires du traité nº 7, je tiens à remercier Barrie Robb et Sandi Williams et leur personnel de leur soutien continu et de leur excellent service offert à notre peuple. Il me tarde de continuer à travailler de concert avec le MAINC à tous les dossiers touchant les Premières nations.

Chef Chris Shade

Le traité nº 7 - Les faits saillants

Le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations

La Direction générale des Premières nations signataires du traité nº 7 s'est avérée la plus proactive de toutes les directions générales lorsqu'il s'agissait de renseigner tous les organismes / personnes intéressés du territoire visé par le traité nº 7 sur le projet de loi sur la gouvernance des Premières nations. Il n'est donc pas surprenant que la majorité des séances d'information animées dans la région de l'Alberta pendant l'exercice 2002-2003 aient eu lieu dans le Sud de la province.

Pour ce qui est de la phase antérieure à l'adoption de la loi, toutes les Premières nations signataires du traité nº 7 ont convenu d'animer des séances d'information dans les réserves. Toutes les séances organisées à l'extérieur des réserves se sont tenues sur les campus de différents collèges et universités. Ces séances ont reçu un accueil favorable, et il y a eu une forte demande d'information.

Il était évident qu'au cours de l'année les membres des Premières nations signataires du traité nº 7 voulaient être bien informées et faire connaître leurs idées. Qu'est-ce qui reflète le mieux cette réalité ? L'Alberta comptait le plus grand nombre de personnes (de toutes les régions au Canada) qui devaient se présenter devant le Comité permanent de la Chambre des communes des Affaires autochtones, du développement du Grand Nord et des ressources de l'Alberta lors de la visite par ce dernier de l'Alberta.

L'obligation de rendre des comptes et la transparence

Le 9 avril 2002, le chef et le conseil de la Tribu des Blood ont organisé une conférence de presse à Lethbridge afin d'exposer tous les éléments d'information essentiels de leur budget d'exploitation pour l'exercice 2002-2003 devant le public et les médias, marquant ainsi le début d'une nouvelle époque dans les domaines de l'obligation de rendre des comptes et de la transparence.

Comme l'a souligné le chef Chris Shade, l'ouverture des livres a non seulement pour effet de renforcer l'obligation de rendre des comptes devant les membres de la Tribu des Blood, elle sert également d'exemple aux Premières nations ailleurs au Canada, les incitant donc à en faire autant.

L'entente concernant la gouvernance et la protection de l'enfance de la Tribu des Blood

Cette année, des progrès se sont poursuivis à propos de l'entente de principe concernant la gouvernance et la

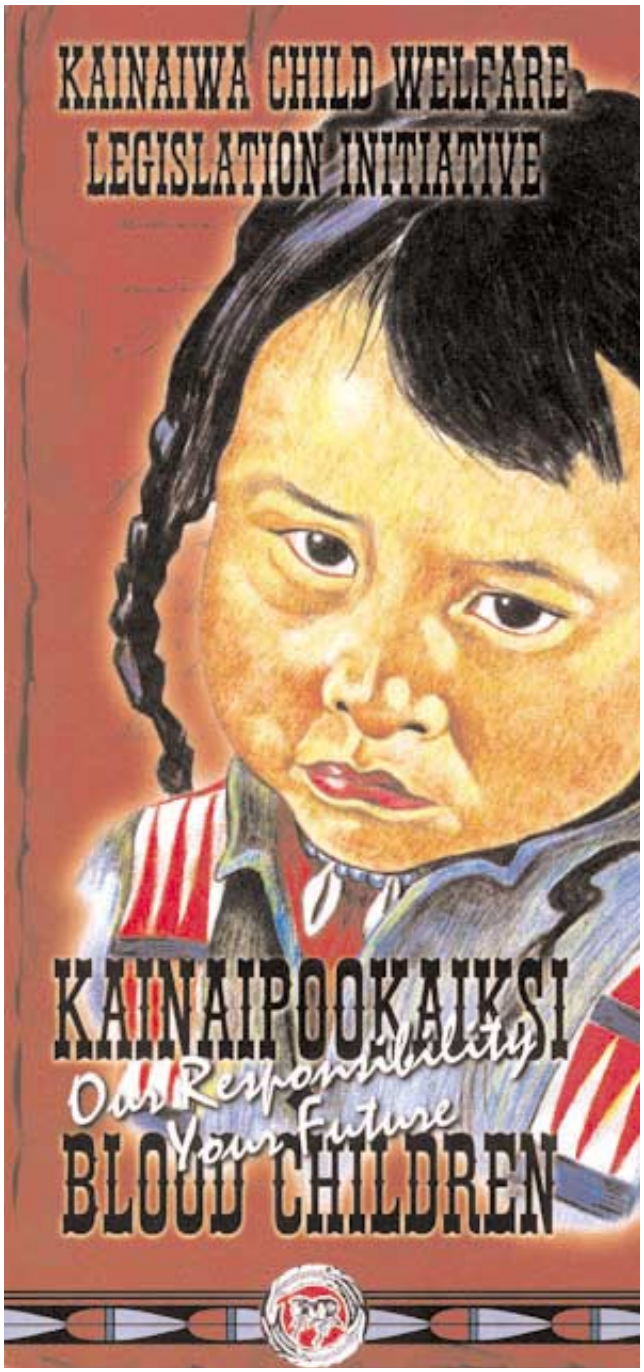

Renseignements sur le projet de loi concernant la protection de l'enfance de la Tribu des Blood

L'arrivée des cavaliers faisant partie de la cérémonie commémorative à la traverse des Pieds-Noirs pendant la célébration du 125e anniversaire de la signature du traité nº 7 (photo fournie par la nation Siksika)

protection de l'enfance de la Tribu des Blood. L'entente a reçu l'approbation du chef et du conseil de la Tribu des Blood en mars 2002, suivi de l'approbation de la part du Canada en mai 2002 et ensuite de l'Alberta en mars 2003. Cette entente de principe ouvre la voie à la négociation d'une entente définitive, qui fera état de la façon dont la Tribu des Blood légiférera sur les questions de protection de l'enfance.

Outre sa participation aux négociations d'une entente formelle, la Tribu des Blood a affecté du personnel à l'élaboration des différents éléments de son programme de protection de l'enfance, notamment des capacités des ressources humaines, des politiques, des normes et des protocoles intergouvernementaux, lesquels s'inspirent de consultations approfondies avec des aînés, des jeunes, des familles, des professionnels et d'autres parties intéressées. Le groupe de travail s'engage à faire en sorte que la prestation des services de protection de l'enfance soit assurée sous le régime des lois de la Tribu des Blood et non sous le régime des lois provinciales.

La commémoration de la signature du traité nº 7

Dans le cadre de l'événement commémorant le 125e anniversaire de la signature du traité nº 7, qui s'est déroulé du 16 au 22 septembre 2002, les représentants de toutes les Premières nations signataires du traité nº 7 ont mis le cap sur la nation Siksika pour prendre part à bien des activités au cours de la semaine. Au nombre des activités prévues au programme, mentionnons l'exposition du traité nº 7 original, la parade hippique, un pow-wow, une conférence jeunesse, des visites guidées de lieux historiques, des discussions en groupe et une course cross-country.

L'honorable Lois Hole, lieutenante gouverneure de l'Alberta, et le ministre Nault ont participé à la cérémonie de clôture, alors que M. Ralph Klein, premier ministre de l'Alberta, a pris part à une cérémonie d'inauguration des travaux de construction du Centre d'interprétation de la traverse des Pieds-Noirs.

Le Sommet du G-8

Les 26 et 27 juin 2002, le monde a découvert Kananaskis, où les dirigeants des huit grands pays industrialisés du monde assistait au Sommet du G-8. Le site du sommet se trouvait en bordure de la nation Stoney, et des mois de préparatifs faisant appel à la participation du MAINC et de la nation Stoney se sont traduits par la création d'un « plan du sommet ».

L'équipe de planification MAINC / Stoney a veillé à l'élaboration de mesures d'urgence détaillées, lui

permettant ainsi de faire face aux préoccupations des membres de la nation Stoney en matière de santé et de sécurité, et ce, avant et pendant le sommet. La United First Nation Corporation avait été embauchée pour organiser et assurer la formation de 100 membres de la nation Stoney, par l'entremise du Security Officer Career College. Une fois formées, les recrues ont été engagées pour protéger des terres de réserve couvrant une superficie de plus de 1 500 kilomètres carrés au cours du sommet. Cette démarche a aidé le bureau de gestion du sommet à mettre sur pied un sommet en toute sécurité.

L'héritage du Sommet du G-8 se perpétue au sein de la collectivité de la nation Stoney, comme en témoignent les nouvelles lignes de télécommunication à fibres optiques qui permettront à la nation Stoney d'élaborer des stratégies touristiques globales, d'améliorer l'apprentissage à distance et de favoriser le développement communautaire.

La Conférence mondiale des peuples autochtones sur l'éducation de 2002

Du 4 au 10 août 2002, des délégués venant des quatre coins du monde ont mis le cap sur la nation Stoney pour assister à la Conférence mondiale des peuples autochtones sur l'éducation de 2002.

Animée par le Consortium pour l'enseignement supérieur et des adultes des Premières nations, la conférence proposait une grande variété d'activités auxquelles ont pris part les quelques 2 500 participants venant de 25 pays. En plus d'une forte représentation nord-américaine, on retrouvait des délégués de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie, de l'Iran et de nombreux pays de l'Amérique centrale et du Sud.

Revendications

Le 18 septembre 2002, la nation Piikani a ratifié une entente de règlement tripartite (Canada / Alberta / Piikani) et un accord de fiducie totalisant 64,3 millions de dollars, dont l'apport du Canada s'est chiffré à 32,15 millions de dollars.

L'entente est venue régler de nombreux différends en matière de terre et d'eau liés à la construction du Barrage de la rivière Oldman. Il s'agissait d'une entente unique en son genre car elle a permis à la nation Piikani et au Canada de régler neuf revendications particulières.

La ratification de l'entente a mené à bonne fin des négociations qui traînaient depuis bien des années. Par ailleurs, l'accord de fiducie a créé une solide assise propice à l'épanouissement des futures générations de la nation Piikani.

Les 4 et 5 février 2002, les membres de la nation Siksika ont ratifié son entente de règlement sur un écart de superficie (surface) se traduisant par une indemnisation (plus intérêt) de 82 millions de dollars. Les négociations avaient été entamées en 1993.

L'établissement du compte de fiducie de la nation Siksika a été l'élément clé du règlement. Le compte de fiducie permettra d'assurer à plusieurs générations de la nation Siksika un avenir des plus prospères.

Médaille commémorative du jubilé de Sa Majesté la Reine Elizabeth II remise au chef de service

Le 13 décembre 2002, l'honorable Lois Hole, lieutenante gouverneure de l'Alberta, et l'honorable Anne McLellan, ministre de Santé Canada, ont décerné la Médaille commémorative du jubilé de sa Majesté la Reine Elizabeth II à M. Norm Brennand, chef des Services extérieurs du Sud de l'Alberta. On a remis la médaille à M. Brennand en reconnaissance de ses années de service et de son dévouement envers le ministère, les Premières nations et le public canadien.

Le développement économique

En 2002-2003, le gouvernement fédéral a octroyé des subventions totalisant 500 000 $ pour des projets de développement économique, dont l'agrandissement du Village Chiniki de la nation Stoney et le projet d'artisanat de la nation Piikani.

La station de traitement d'eau de la nation Piikani

La station de traitement d'eau de la nation Piikani a ouvert ses portes le 15 mai 2002, soit deux ans après l'amorce des travaux. Grâce à cette nouvelle installation, la nation Piikani pourra jouir d'eau potable. Le MAINC a investi la somme de 1,3 million de dollars dans le projet.

Le traité n° 8 - Le message du grand chef

J'ai l'honneur d'ajouter quelques propos au document **Rétrospective de l'exercice 2002-2003 - Bureau régional de l'Alberta** au nom des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8.

Nous avons connu un exercice passionnant et stimulant. Je tiens tout d'abord à remercier tous les chefs du territoire visé par le traité n° 8 du leadership dont ils ont fait preuve au cours de l'exercice. Je tiens également à remercier le personnel de la Direction générale des Relations avec les Premières nations de la région visée par le traité n° 8, MAINC, de son soutien continu offert à notre organisme.

L'organisme chargé des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 a joué, encore une fois cette année, un rôle actif dans le processus bilatéral. La présentation par 22 Premières nations de Résolutions du conseil de bande au MAINC a vraiment donné au processus une raison-d'être nouvelle.

Je suis extrêmement fier de l'évolution du Projet d'élaboration d'un programme d'études du centenaire du traité n° 8. Lancé par les chefs pour commémorer la signature du traité n° 8, le projet permettra à nos enfants de bénéficier d'un programme de sciences sociales qui tiendra compte de leur culture.

Le dossier du développement économique va bon train dans le territoire visé par le traité n° 8. J'ai eu le plaisir de recevoir le ministre Nault, qui a profité de sa visite pour annoncer trois grands projets : l'achat par la Première nation Dene Tha' de deux appareils de forage pétrolier et gazier; l'entente de perfectionnement des compétences conclue par le conseil tribal d'Athabasca; et, le Parc industriel de Fort McKay.

Notre organisme a également accueilli de nombreux événements, grâce notamment au parrainage de la part du MAINC. Chacun de ces événements - la troisième édition du Rassemblement annuel des aînés, le Rassemblement pour l'adoption de stratégies d'emploi des jeunes et l'Atelier régional sur le développement social - a réuni des gens venant des trois régions visées par un traité en Alberta.

L'organisme chargé des Premières nations signataires du traité n° 8 a pris l'initiative dans le domaine du développement des jeunes enfants. En effet, il figurait parmi les trois régions au Canada à être choisies pour participer à un projet pilote à l'échelle nationale visant à étudier l'intégration de programmes pour enfants.

J'attend avec beaucoup d'optimisme l'exercice prochain. Il me tarde non seulement de continuer à travailler de concert avec mes partenaires du bureau régional du MAINC, mais également de saisir les nombreuses occasions qui s'offrent à nous pour assurer le respect et la protection du traité n° 8.

Au nom de l'unité,

Grand chef Archie Cyprien

Le traité nº 8 - Les faits saillants

Le processus bilatéral

Cette année, le MAINC a continué à appuyer le processus bilatéral qui existe parmi les Premières nations signataires du traité nº 8. Pour faire suite à la Déclaration d'intention de 1998, on a négocié deux ententes. La première est une entente concernant des discussions préliminaires et des recherches sur le traité, alors que la deuxième est une entente sur le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale, laquelle prévoit l'établissement d'un cadre propice à la négociation de compétences législatives. Les deux ententes ont été appuyées à l'unanimité par voie de Résolutions du conseil de bande de la part de toutes les Premières nations membres.

Par ailleurs, on a entamé des discussions initiales portant sur l'élaboration de « dispositions pratiques » dans les domaines de la santé, de la gouvernance, des moyens de subsistance et des questions économiques connexes et de l'éducation en vue d'examiner les différents éléments de la prestation des programmes pouvant être assurée à l'échelle de la région visée par le traité nº 8.

Le développement constitutionnel de Premières nations

Cette année, trois Premières nations du territoire visé par le traité nº 8 se sont livrées à des processus actifs internes en vue d'élaborer leurs propres constitutions au niveau local. Il s'agissait des Premières nations Kapawe'no, de Smith's Landing et des Cris de Mikisew.

Le développement des jeunes enfants

Dans le discours du Trône de 2002, le gouvernement confirmait de nouveau son engagement à réduire l'écart qui existe entre les perspectives d'avenir des enfants autochtones et celles des enfants non autochtones. L'un des programmes mentionnés consistait à mettre en place des programmes de développement des jeunes enfants pour les Premières nations. Il faut noter que l'organisme chargé des Premières nations signataires du traité nº 8 figurait parmi les trois régions du Canada à être choisies par le MAINC, Santé Canada et Développement des ressources humaines Canada pour participer à un projet pilote à l'échelle nationale visant à étudier l'intégration de programmes pour enfants.

Le Rassemblement des aînés

Pour la troisième année consécutive, l'organisme chargé des Premières nations signataires du traité nº 8 a accueilli la Septième génération du Rassemblement des aînés, réunissant environ 200 aînés venant des trois régions visées par un traité. Coparrainé par le MAINC, le rassemblement a été animé en août dernier par la nation crie de Bigstone, à Wabasca, en Alberta. Espacé sur trois jours, le programme traitait de dossiers, tels la justice, la législation concernant les armes à feu, la santé, le perfectionnement des compétences, l'autonomie gouvernementale, le processus bilatéral et l'éducation.

Le ministre Nault (droite) et M. Jim Boucher, chef de la Première nation de Fort McKay, présents à la cérémonie d'inauguration des travaux de construction du Parc industriel de Fort McKay

Le Projet d'élaboration d'un programme d'études du centenaire du traité nº 8

Subventionné en partie par le bureau régional de l'Alberta du MAINC et lancé par des chefs pour commémorer la signature du traité nº 8, le Projet d'élaboration d'un programme d'études du centenaire du traité nº 8 portait

sur les sciences sociales. L'organisme chargé des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 a organisé des ateliers à l'intention des aînés et des pédagogues afin de discuter du contenu de différentes unités. En 2002-2003, les unités pour les élèves de première et deuxième années ont été soumises à une maison d'édition, alors que les unités pour les élèves de la troisième à la sixième année étaient en voie de rédaction.

Le développement économique

Cette année, le ministre Nault a annoncé trois grands projets dans le territoire dans visé par le traité n° 8 pendant qu'il était en visite dans la région. Les voici :

Acquisition par la Première nation Dene Tha' d'appareils de forage pétrolier et gazier - Le MAINC a octroyé la somme de 1,96 million de dollars afin de permettre à la Première nation d'acheter 50 % des intérêts dans deux appareils de forage pétrolier et gazier. La société Encana et la Lakota Drilling Limited Partnership ont formé cette co-entreprise, évaluée à 14,9 millions de dollars.

Conclusion par le conseil tribal d'Athabasca d'une entente de perfectionnement des compétences - Le MAINC a convenu d'octroyer la somme de 1,2 million de dollars sur une période de trois ans afin d'appuyer le conseil tribal d'Athabasca dans son rôle de partenaire dans le cadre du projet d'expansion des sables pétrolifères de l'Athabasca, qui sera réalisé au coût 50 milliards de dollars sur les 12 prochaines années.

Parc industriel de Fort McKay - Le MAINC a investi la somme de 1,5 million de dollars afin de permettre à la Première nation de Fort McKay d'accroître ses possibilités de développement économique à long terme. Conjointement avec le secteur privé, la Première nation de Fort McKay se propose de créer un centre industriel et commercial dans le nord-est de l'Alberta pour des compagnies desservant le secteur des sables pétrolifères. Le projet sera réalisé au coût de 3,4 millions de dollars.

Le Rassemblement pour l'adoption de stratégies d'emploi des jeunes

Parrainé par le MAINC, le Rassemblement pour l'adoption de stratégies d'emploi des jeunes a eu lieu en mars dernier à Edmonton. Bien que le rassemblement ait été animé par l'organisme chargé des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8, les participants étaient venus des trois régions visées par un traité. On a tenu les participants au courant des nouvelles lignes directrices sur les programmes et les rapports applicables à quatre programmes jeunesse parrainés par le MAINC, parmi d'autres activités pertinentes à la jeunesse.

La nouvelle école communautaire Chateh, située dans la Première nation Dene Tha'

L'Atelier régional sur le développement social

En mars dernier, l'organisme chargé des Premières nations de l'Alberta signataires du traité n° 8 a accueilli et organisé un atelier régional sur le développement social, auquel assistaient des agents responsables du développement social des Premières nations en Alberta. Des exposés ont été présentés par des représentants du MAINC, de Santé Canada et de la Réserve indienne Salt River en Arizona. Au nombre des sujets inscrits au programme, mentionnons le renouveau des politiques sociales, le Rapport Romanow et des ententes sur les ressources humaines autochtones. L'atelier a été subventionné par le bureau régional de l'Alberta, MAINC.

L'ouverture d'une école dans la Première nation Dene Tha'

En septembre dernier, le ministre était présent pour célébrer l'ouverture de l'école communautaire Chateh, située dans la Première nation Dene Tha'. En plus d'offrir un enseignement aux élèves de la maternelle à la 12e année, l'école est conçue pour servir de centre d'activité à la collectivité. La nouvelle cafétéria propose des programmes « lunchs chauds » aux membres de la collectivité. De plus, le nouveau centre sanitaire abrite les espaces qui s'imposent pour effectuer des examens dentaires et médicaux. Ces espaces, de même que le centre culturel, le gymnase, l'aire de rassemblement des élèves et la bibliothèque, sont facilement accessibles au public et se trouvent loin des espaces réservés à l'enseignement. La construction de l'école a été subventionnée par le MAINC et par la Première nation.

Rétrospective de l'exercice 2002-2003 - Rapports financiers

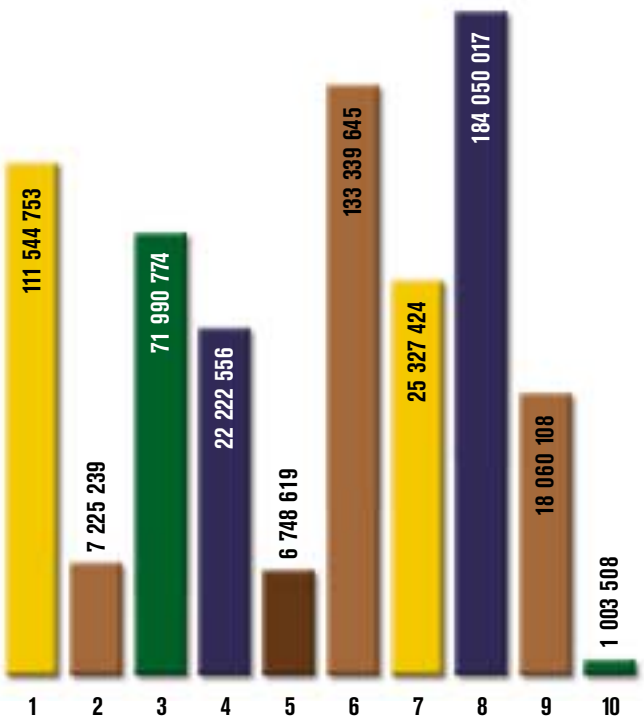

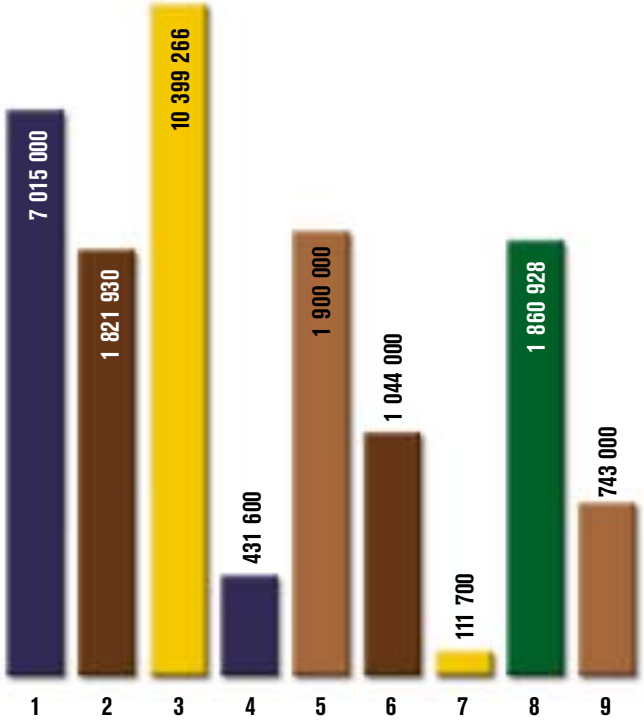

Répartition des dépenses du bureau régional

1. Éducation ..... 111 544 753 $
2. Développement économique ..... 7 225 239 $
3. Projets d'immobilisations et entretien des installations ..... 71 990 774 $
4. Soutien des gouvernements indiens ..... 22 222 556 $
5. Services fonciers et fiduciaires ..... 6 748 619 $
6. Développement social ..... 133 339 645 $
7. Rassembler nos forces ..... 25 327 424 $
8. Ententes de transfert financier ..... 184 050 017 $
9. Administration ..... 18 060 108 $
10. Coût des programmes ..... 1 003 508 $

Totale ..... **581 512 643 $**

Rassembler nos forces - Répartition des dépenses pour le Bureau régional de l'Alberta

1. Réforme pédagogique ..... 7 015 000 $
2. Réforme de l'aide sociale ..... 1 821 930 $
3. Approvisionnement en eau et égouts ..... 10 399 266 $
4. Logement ..... 431 600 $
5. Développement économique ..... 1 900 000 $
6. Réorientation de l'autonomie gouvernementale ..... 1 044 000 $
7. Organismes représentant les Autochtones ..... 111 700 $
8. Perfectionnement professionnel ..... 1 860 928 $
9. Négociations sur l'accès aux ressources ..... 743 000 $

Totale ..... **25 327 424 $**

MAINC - *Les faits, les chiffres et les tendances*

Inscription des Indiens

2002

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	89 812	56 328	2 718	30 766
	Hommes	44 225	28 599	1 358	14 268
	Femmes	45 587	27 729	1 360	16 498
Traité nº 6	H et F	35 088	24 638	208	10 242
	Hommes	17 252	12 426	93	4 733
	Femmes	17 836	12 212	115	5 509
Traité nº 7	H et F	23 664	17 879	6	5 779
	Hommes	11 635	9 008	3	2 624
	Femmes	12 029	8 871	3	3 155
Traité nº 8	H et F	31 060	13 811	2 504	14 745
	Hommes	15 338	7 165	1 262	6 911
	Femmes	15 722	6 646	1 242	7 834

2001

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	87 703	55 361	2 685	29 657
	Hommes	43 160	28 100	1 341	13 719
	Femmes	44 543	27 261	1 344	15 938
Traité nº 6	H et F	34 172	23 995	210	9 967
	Hommes	16 788	12 079	94	4 615
	Femmes	17 384	11 916	116	5 352
Traité nº 7	H et F	23 223	17 869	4	5 350
	Hommes	11 413	9 013	1	2 399
	Femmes	11 810	8 856	3	2 951
Traité nº 8	H et F	30 308	13 497	2 417	14 340
	Hommes	14 959	7 008	1 246	6 705
	Femmes	15 349	6 489	1 225	7 635

2000

BANDE	SEXE	Nbre de membres	Nbre d'habitants à l'intérieur des réserves	Nbre d'habitants sur des terres de la couronne	Nbre d'habitants à l'extérieur des réserves
TOTALE	H et F	85 373	53 641	2 904	28 828
	Hommes	41 982	27 177	1 477	13 328
	Femmes	43 391	26 464	1 427	15 500
Traité nº 6	H et F	33 139	23 323	210	9 606
	Hommes	16 257	11 711	93	4 453
	Femmes	16 882	11 612	117	5 153
Traité nº 7	H et F	22 666	17 770	4	4 892
	Hommes	11 131	8 966	1	2 164
	Femmes	11 535	8 804	3	2 728
Traité nº 8	H et F	29 568	12 548	2 690	14 330
	Hommes	14 594	6 500	1 383	6 711
	Femmes	14 974	6 048	1 307	7 619

Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - 12e année

Traité nº 6	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nbre d'élèves inscrits	241	319	353	326
Nbre de diplômés	43	37	47	66
%	18 %	12 %	13 %	20 %

Traité nº 7	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nbre d'élèves inscrits	323	331	371	341
Nbre de diplômés	70	66	77	87
%	22 %	20 %	21 %	26 %

Traité nº 8	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Nbre d'élèves inscrits	116	115	116	126
Nbre de diplômés	17	35	34	37
%	15 %	30 %	29 %	29 %

Sommaire des effectifs scolaires et des diplômés - niveau postsecondaire

Traité nº 6	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'étudiants inscrits	1 339	1 237	945	1 119	965
Nbre de diplômés	134	143	117	148	140

Traité nº 7	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'étudiants inscrits	842	1 129	795	872	754
Nbre de diplômés	68	71	48	64	58

Traité nº 8	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'étudiants inscrits	662	811	771	847	679
Nbre de diplômés	73	67	62	110	69

T.N.-O.	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nbre d'étudiants inscrits	75	78	66	75	43
Nbre de diplômés	18	12	8	16	13

Nombre d'assistés sociaux dans les réserves (mensuellement)

1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
26 002 (44,9 %)	25 025 (41,8 %)	23 733 (38,7 %)	24 731 (39,5 %)

Enfants pris en charge dans les réserves, au 31 mars (agences)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
Placement en famille d'accueil	1 118	1 139	1 182	1 241
Foyers pour enfants	27	50	40	35
Institutions	158	192	272	277
Total :	**1 303**	**1 381**	**1 494**	**1 553**
% d'enfants pris en charge :	5,80 %	6,40 %	5,59 %	5,65 %

Ces chiffres représentent le nombre d'enfants pris en charge dans les réserves. La tendance semble être à la hausse, fait pouvant être attribué à de nombreux facteurs, notamment à la hausse du nombre de membres ayant moins de 18 ans, à l'augmentation du nombre d'arrestations pour assurer la sécurité de l'enfant, aux modifications apportées aux politiques d'arrestation provinciales et à celles applicables aux réserves et à la sensibilisation accrue de la population aux situations nécessitant des arrestations.

18 bureaux de protection de l'enfance sont opérationnels.
Seules cinq Premières nations ne sont pas affiliées à une agence de protection de l'enfance dans les réserves.

Projets assistance-travail (PAT)

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003
N^bre^ de projets :	263	317	412	338
Emplois crées exprimés en mois-personnes :	6 884	6 863	5 883	8 233
$ transférés aux PAT (en millions de dollars)	5 331,2 $	4 409,5 $	2 825,7 $	2 820,9 $

Ces fonds représentent le nombre d'emplois créés grâce au financement puisé dans les programmes d'assistance-sociale. Cette initiative ayant connu un grand succès, nous continuerons à consacrer nos ressources à cette mesure de rechange à l'aide sociale que l'on peut qualifier d'intéressante.

Les tendances de l'habitation

	1999	2000	2001	2002
N^bre^ de maisons :	12 117	12 433	12 380	12 771
N^bre^ de maisons rénovées :	208	506	351	468
N^bre^ de mises en chantier :	282	279	265	317

À noter : En 2002, 5 Premières nations ont omis de déposer un rapport annuel sur l'habitation. Les rapports de deux Premières nations ont été rejetées. Le nombre de maisons rénovées et le nombre de mises en chantier ne reflètent donc pas le nombre total de travaux subventionnés.
À noter : La suppression et le rajustement des projets ainsi que les rénovations et les mises en chantier influent sur le nombre total de maisons.

Les tendances de l'éducation

Nombre d'élèves inscrits par niveau scolaire

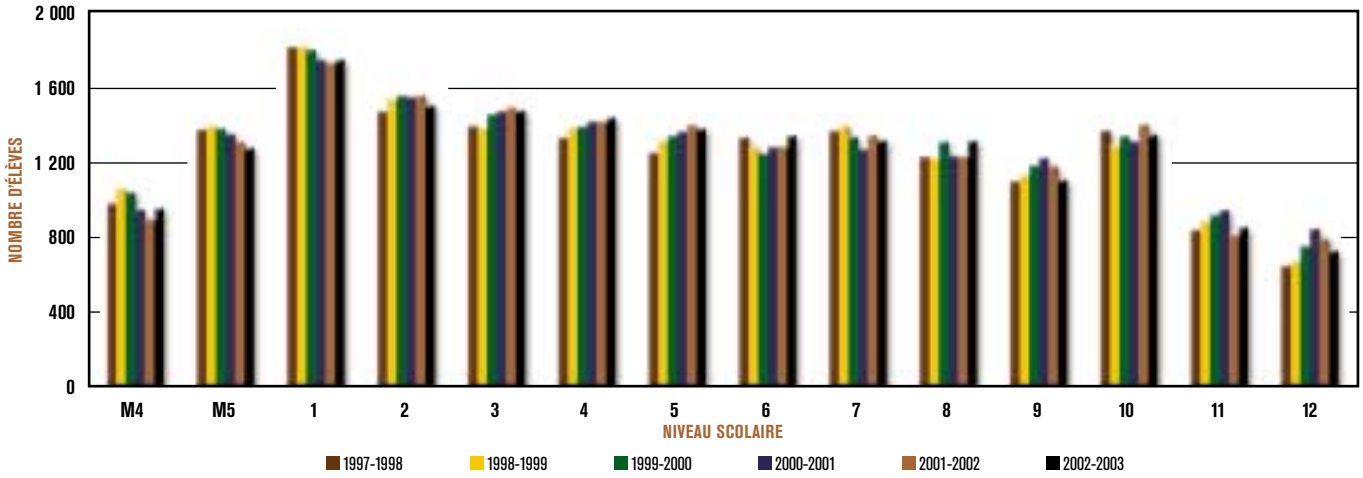

Ce graphique indique le nombre d'élèves inscrits par niveau scolaire pour la période allant de 1997-1998 à 2002-2003 dans la région de l'Alberta. Ce sommaire, qui couvre une période de six ans, montre non seulement le total par niveau scolaire à l'échelle régionale, il révèle également une baisse considérable du nombre d'élèves inscrits dans les années ultérieures.

À noter : L'effectif scolaire de la 10e année comprend un bon nombre d'élèves qui ont été placés dans des programmes de rattrapage et de remplacement, ce qui a eu pour effet d'accroître la population scolaire de 10e année.

Effectif d'âge scolaire vs. nombre d'élèves inscrits

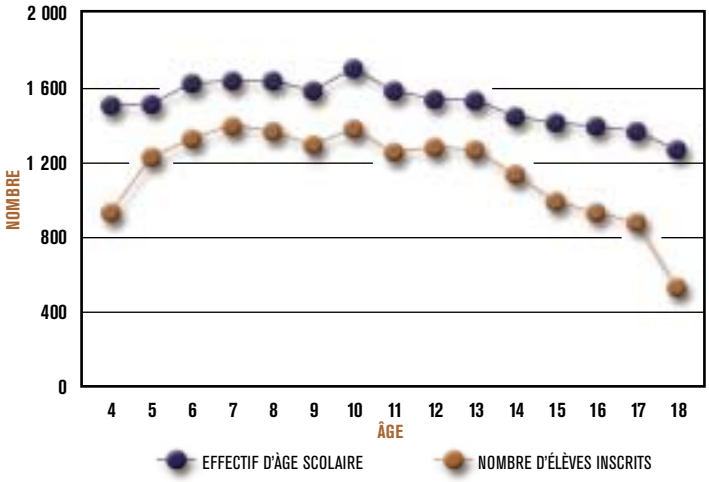

Sur ce graphique, le nombre d'élèves inscrits pour l'exercice 2002-2003 est représenté par âge et comparé à la population des indiens inscrits pour la même plage d'âge et le même exercice. Le graphique fait ressortir l'écart qui existe entre la population des indiens inscrits dans les réserves et le nombre d'élèves inscrits.

Nombre d'élèves inscrits aux écoles de Premières nations et aux écoles provinciales

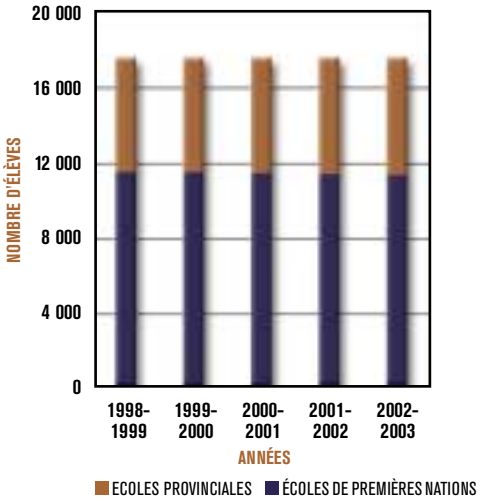

Sur la période de cinq ans en question, ce graphique indique une baisse de 547 élèves fréquentant les écoles gérées par les bandes ainsi qu'une hausse de 571 élèves habitant dans les réserves qui fréquentent les écoles provinciales.

Les tendances de l'assistance sociale

Population dans les réserves et les tendances de l'assistance sociale

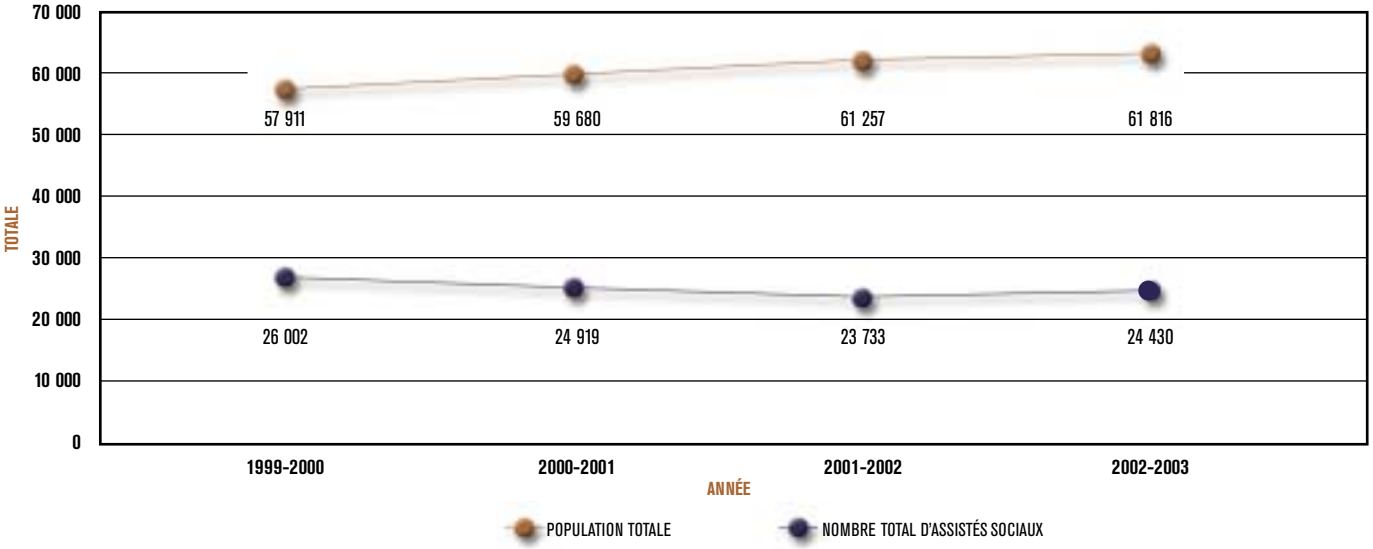

De 1999 à 2003, on a observé une hausse du nombre total de personnes habitant dans les réserves pour la région de l'Alberta. Au cours de la même période, on a constaté une baisse du nombre total d'assistés sociaux.

Taux de dépendance totale de l'assistance sociale dans les réserves 1999-2003

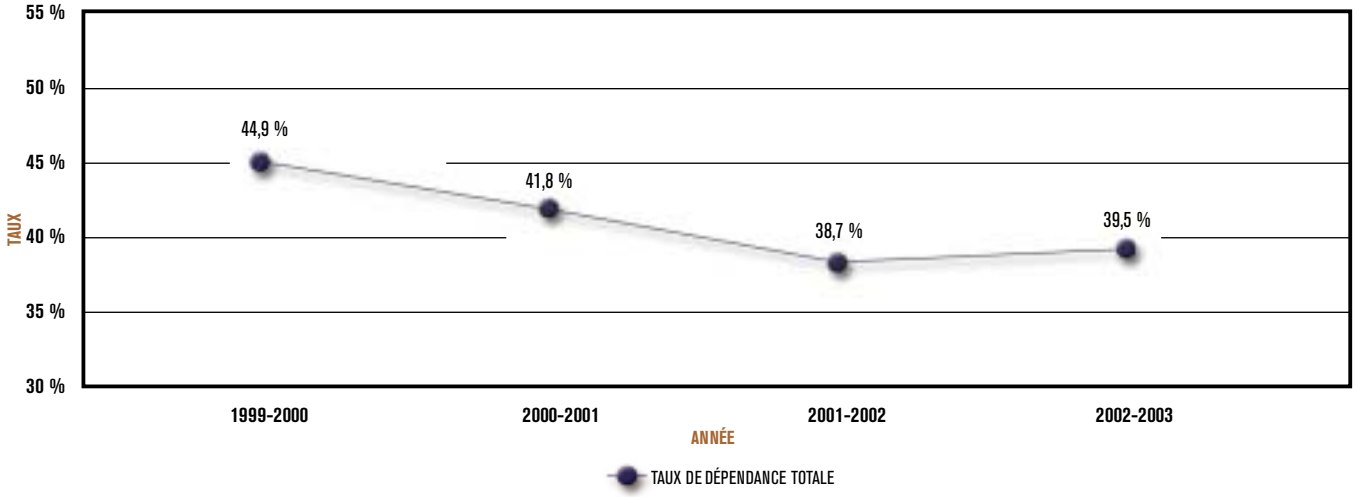

Les taux de dépendance totale de l'assistance sociale représentent toutes les ententes de financement global et toutes les ententes de financement Canada / Premières nations, collectivités des Premières nations, dans la région de l'Alberta. En tout, le taux de dépendance de l'assistance sociale a baissé, passant de 44,9 p. cent en 1999-2000 à 39,5 p. cent en 2002-2003.

Les tendances de la protection de l'enfance

Région de l'Alberta
Services à l'enfance et à la famille des Premières nations
Frais d'entretien des enfants sur une période de 3 ans

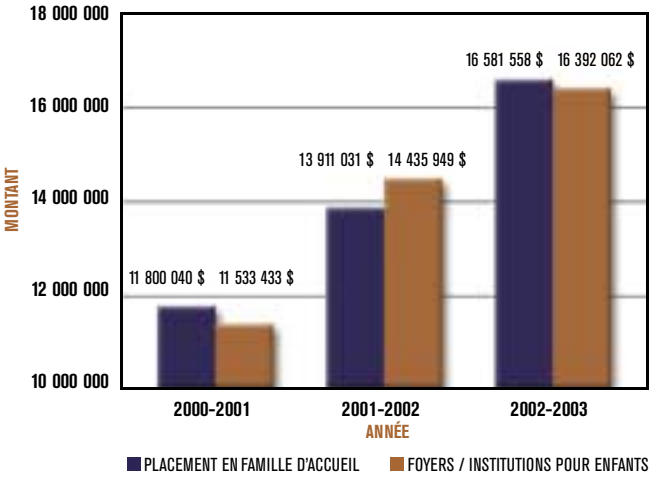

Ce graphique fait ressortir le gonflement soutenu des dépenses affectées aux soins donnés en famille d'accueil et en milieu institutionnel, telles que facturées par les agences de services à l'enfance et à la famille auprès du bureau régional de l'Alberta. Ces données ne comprennent pas les cinq Premières nations desservies par la province ni les trois ententes de bloc sur des projets pilotes (conseil tribal North Peace, Blood et Siksika).

Nombre total de jours de prise en charge par les agences de protection de l'enfance, région de l'Alberta
Soins en famille d'accueil et en milieu institutionnel

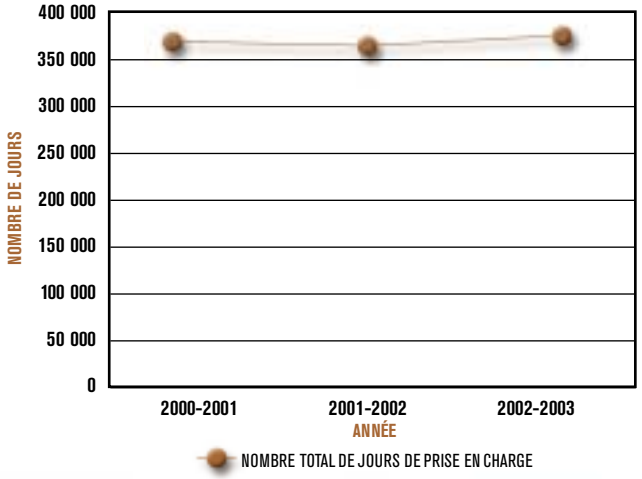

Ce graphique montre qu'au cours de la même période triennale, le nombre total de jours de prise en charge, tel qu'inscrit par les Premières nations sur les factures des agences de protection de l'enfance, est demeuré relativement inchangé.

Région de l'Alberta
Coût par jour de prise en charge

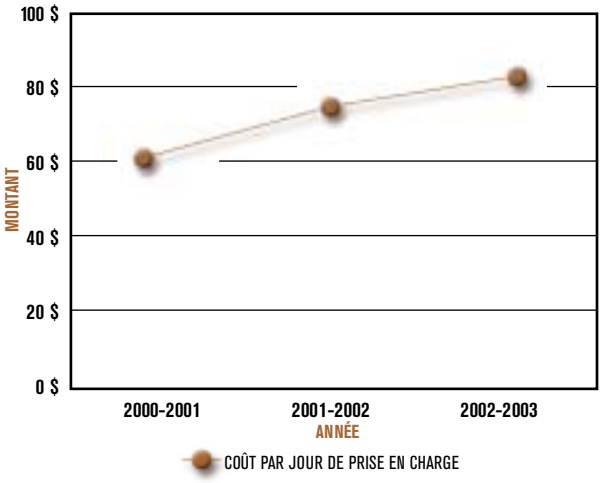

Ce graphique montre la hausse du coût moyen par jour de prise en charge au cours de la période de trois ans en question. Le taux indiqué réunit les dépenses pour soins donnés en milieu institutionnel et celles pour soins donnés en famille d'accueil. Par ailleurs, le taux est obtenu à partir des données de facturation mensuelle remises au bureau régional de l'Alberta par les agences de Premières nations.

Les tendances du plan de redressement

La tendance du plan de redressement

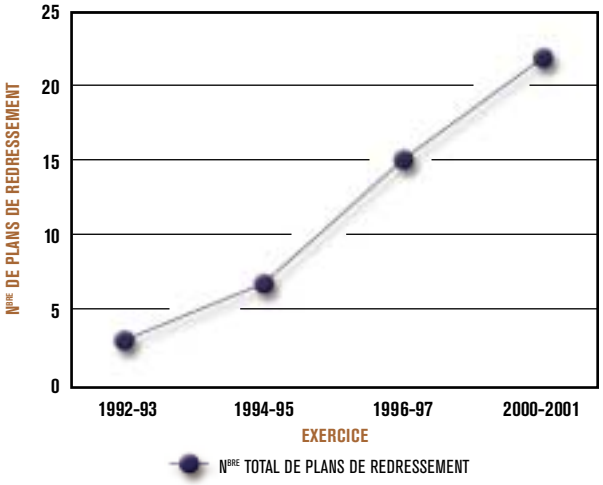

Ce graphique montre que depuis l'exercice 1992-1993, le nombre de Premières nations visées par un plan de redressement est passé de 3 à 22, soit une hausse importante.

Année de vérification 2001-2002
Durée d'application des plans de redressement

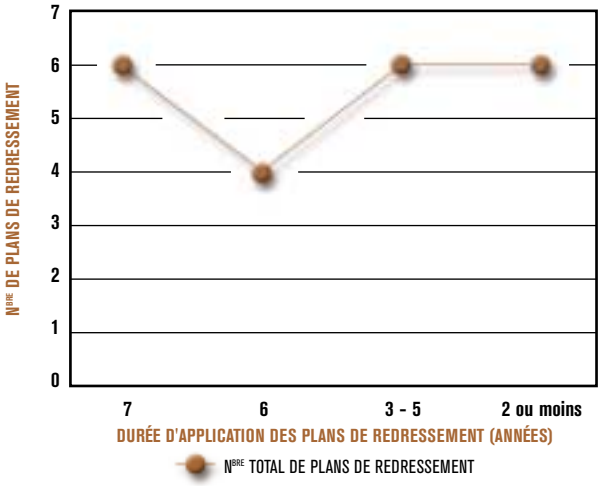

La majorité des Premières nations de l'Alberta visées par des plans de redressement ont fonctionné ainsi pendant une période d'au moins trois ans.

Les tendances des vérifications

Réception d'états financiers vérifiés

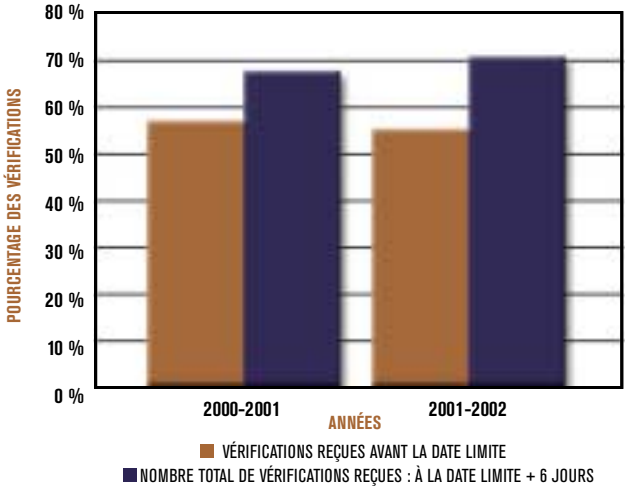

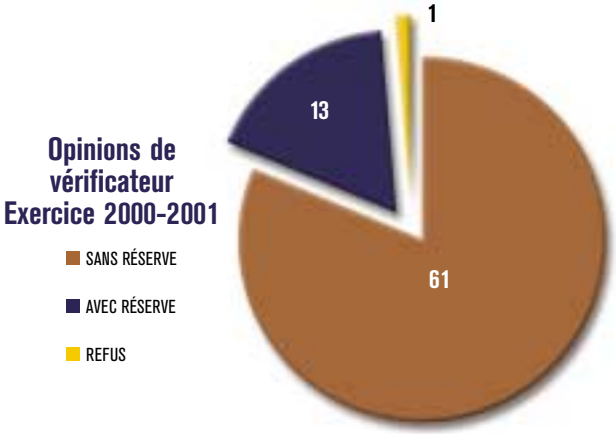

Le graphique et le diagramme à secteurs figurant ci-dessus indiquent que pour l'exercice 2001-2002 le nombre d'états financiers vérifiés reçus avant la date limite et le nombre d'états financiers sans réserve n'ont augmenté que légèrement par rapport à l'exercice 2000-2001.

Traitements et indemnités de déplacement – Hauts fonctionnaires du MAINC

TITRE	NIVEAU	INDEMNITÉS DE DÉPLACEMENT
ÉCHELLE SALARIALE (EX-03) - 106 200 $ - 125 000 $		
Directeur général régional	EX-03	81 901,43 $
ÉCHELLE SALARIALE (EX-02) - 94 900 $ - 111 700 $		
Directeur général régional associé	EX-02	45 489,84 $
Directeur Politiques et programmes opérationnels	EX-02	24 148,96 $
ÉCHELLE SALARIALE (EX-01) - 84 700 $ - 99 700 $		
Directeur Relations avec les Premières nations - traité nº 8	EX-01	12 094,28 $
Directeur Relations avec les Premières nations - traité nº 6	EX-01	20 898,99 $
Directeur Services ministériels	EX-01	31 015,30 $
Directeur Revendications et gouvernements indiens	EX-01	16 502,05 $
Directeur Relations avec les Premières nations - traité nº 7	EX-01	27 155,65 $

Les indemnités de déplacement comprennent le billet d'avion et d'autres frais engagés par les employés (hébergement, repas, taxis, etc.); ces dépenses sont remboursées conformément aux dispositions de la Directive du Conseil du Trésor sur les voyages.

Pour obtenir plus de renseignements sur les programmes et services offerts par le MAINC, veuillez communiquer avec nous à :

Téléphone : (780) 495-2773 Télécopieur : (780) 495-5005 Site Web : www.ainc-inac.gc.ca